



Ma sœur a fait un accident avec mon véhicule

Par **Nicolasbp**, le **20/10/2015 à 10:32**

Bonjour à tous, je suis perdu dans l'enfer que sont les assurances automobiles.

Voilà mon problème:

Ma sœur a fait un accident avec un de mes véhicules (perte de contrôle; a heurté un portail d'une propriété privé).

Elle a fait le constat et mon assurance m'appelle pour me prévenir que je vais être malussé à hauteur de 25 %.

Est ce que je suis tenu responsable de cet accident même si je ne conduisais pas le véhicule impliqué dans l'accident ?

Ma sœur possède sa propre assurance automobile, ne doit elle pas prendre en charge les frais liés à cet accident ainsi que le malus ?

Merci de vos réponses !

Par **janus2fr**, le **20/10/2015 à 13:01**

Bonjour,

C'est l'assurance du véhicule impliqué dans l'accident qui fonctionne et c'est ce contrat là qui est éventuellement entaché du malus.

Donc oui, c'est bien sur votre assurance que portera le malus. A vous de vous arranger avec votre soeur pour qu'elle vous rembourse éventuellement ce que vous aurez à payer en plus de son fait.